



**Etre chien guide c'est un métier, alors comme tout métier après quelques années de bons et loyaux services vient l'heure du départ à la retraite. Une retraite qui est soigneusement préparée afin qu'elle se déroule dans les meilleures conditions aussi bien pour le chien que pour le maître de chien guide.**

**Que deviennent les chiens guides d'aveugles à la retraite ?**

A la retraite, le chien d'aveugle peut être adopté :

- par son maître et devient un chien de compagnie,
- par l'entourage du maître, famille ou amis,
- par une famille d'accueil dite de retraite qui aura été recrutée par l'école de chien guide d'aveugle.



**Que deviennent les chiens guides retraités ?**

---



Les maîtres de chiens guides ont la priorité pour garder leur chien comme animal de compagnie lorsqu'il est mis à la retraite. S'ils n'en ont pas la possibilité deux solutions existent : le chien peut être adopté par l'entourage du maître ou alors l'école de chien guide se charge de trouver une famille dite de retraite.

### **Qui prend la décision de la retraite ?**

En France, les chiens guides restent la propriété de l'école, la décision est donc prise par cette dernière dans un dialogue constructif avec le maître. Les maîtres peuvent être invités à adapter leurs voyages et sont préparés psychologiquement à la retraite de leur chien.

### **Y a-t-il un âge limite où les chiens guides sont mis à la retraite ?**

La limite d'âge dépend : de l'état cognitif et de la mobilité du chien ; de la sécurité des déplacements ; de l'adéquation entre le vieillissement du chien, l'environnement où il vit et l'activité du propriétaire. En général vers l'âge de 10 ans, un chien guide est placé à la retraite.

---

**URL source:** <https://preprod.chiensguides.fr/chien-guide/retraite-du-chien-guide>